

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## TESSAROL PRO HEAT PROTECT

|         |                   |                       |  |
|---------|-------------------|-----------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS:     | Date de dernière parution:                                       |
| 3.0     | 07.05.2025        | MAT000401778<br>FR/FR | 03.05.2024<br>Date de la première version publiée:<br>03.08.2023 |

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TESSAROL PRO HEAT PROTECT  
Code du produit : 401778

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : SU19: Bâtiment et travaux de construction  
PROC10, PROC11: Application au rouleau ou au pinceau, Pulvérisation en dehors d'installations industrielles  
PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants

Restrictions d'emploi recommandées : Utilisation professionnelle et par les consommateurs de revêtements

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : KANSAI HELIOS Slovenija d.o.o.  
Količevo 65  
1230 Domžale  
Slovénie

Téléphone Société : 386 (1) 722 4383

Téléfax Société : 386 (1) 722 4310

Personne responsable/émettrice : 386 (1) 722 4383  
productsafety@kansai-helios.si

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tout les centres Anti-poison numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
24 heures sur 24 et 7 jours sur 7  
+1 760 476 3962

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## TESSAROL PRO HEAT PROTECT

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>3.0 | Date de révision:<br>07.05.2025 | Numéro de la FDS:<br>MAT000401778<br>FR/FR | Date de dernière parution: 03.05.2024<br>Date de la première version publiée:<br>03.08.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

|  |  |
|--|--|
| Irritation cutanée, Catégorie 2  | H315: Provoque une irritation cutanée.   |
| Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2   | H361d: Susceptible de nuire au fœtus.  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central | H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2                         | H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3                                      | H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                                 |

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

|       |  |
|-------|--|
| H225  | Liquide et vapeurs très inflammables.  |
| H315  | Provoque une irritation cutanée.   |
| H336  | Peut provoquer somnolence ou vertiges.   |
| H361d | Susceptible de nuire au fœtus.   |
| H373  | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H412  | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                                 |

Conseils de prudence :

|      |  |
|------|--|
| P101 | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| P102 | Tenir hors de portée des enfants.  |

#### Prévention:

|      |  |
|------|--|
| P202 | Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.   |
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P260 | Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.  |
| P271 | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.   |
| P280 | Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.       |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## TESSAROL PRO HEAT PROTECT

Version 3.0      Date de révision: 07.05.2025      Numéro de la FDS: MAT000401778 FR/FR      Date de dernière parution: 03.05.2024  
Date de la première version publiée: 03.08.2023

### Intervention:

P370 + P378      En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

### Stockage:

P405      Garder sous clef.

### Élimination:

P501      Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

toluène  
hydrocarbures aromatiques en C9

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

| Nom Chimique | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro d'enregistrement | Classification  | Concentration<br>(% w/w) |
|--------------|---|---|--------------------------|
| toluène      | 108-88-3<br>203-625-9601-021-00-3<br>01-2119471310-51     | Flam. Liq. 2; H225<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Repr. 2; H361d<br>STOT SE 3; H336<br>(Système nerveux central)<br>STOT RE 2; H373<br>Asp. Tox. 1; H304<br>Aquatic Chronic 3; | >= 50 - < 70             |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## TESSAROL PRO HEAT PROTECT

Version 3.0      Date de révision: 07.05.2025      Numéro de la FDS: MAT000401778 FR/FR      Date de dernière parution: 03.05.2024      Date de la première version publiée: 03.08.2023

|  |  |  |               |
|--|--|--|---------------|
| hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques | -<br>918-481-9<br><br>01-2119457273-39 | H412<br>Asp. Tox. 1; H304<br>EUH066  | >= 1 - < 10   |
| hydrocarbures aromatiques en C9                          | -<br>918-668-5<br><br>01-2119455851-35 | Flam. Liq. 3; H226<br>STOT SE 3; H336<br>(Système nerveux central)<br>STOT SE 3; H335<br>(Système respiratoire)<br>Asp. Tox. 1; H304<br>Aquatic Chronic 2;<br>H411 | >= 2.5 - < 10 |

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Susceptible de nuire au fœtus.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## TESSAROL PRO HEAT PROTECT

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>3.0 | Date de révision:<br>07.05.2025 | Numéro de la FDS:<br>MAT000401778<br>FR/FR | Date de dernière parution: 03.05.2024<br>Date de la première version publiée:<br>03.08.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Susceptible de nuire au fœtus.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.  
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## TESSAROL PRO HEAT PROTECT

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution:                         |
| 3.0     | 07.05.2025        | MAT000401778      | 03.05.2024   |
|         |                   | FR/FR             | Date de la première version publiée:<br>03.08.2023 |

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Éloigner toute source d'ignition.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## TESSAROL PRO HEAT PROTECT

Version 3.0      Date de révision: 07.05.2025      Numéro de la FDS: MAT000401778 FR/FR      Date de dernière parution: 03.05.2024  
Date de la première version publiée: 03.08.2023

contre l'incendie et l'explosion : Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement anti-déflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS   | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle           | Base       |
|------------|---|------------------------------------|----------------------------------|------------|
| toluène    | 108-88-3  | TWA                                | 50 ppm<br>192 mg/m <sup>3</sup>  | 2006/15/EC |
|            | Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau  |                                    |                                  |            |
|            |   | STEL                               | 100 ppm<br>384 mg/m <sup>3</sup> | 2006/15/EC |
|            | Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau  |                                    |                                  |            |
|            |   | VLCT (VLE)                         | 100 ppm<br>384 mg/m <sup>3</sup> | FR VLE     |
|            | Information supplémentaire: Substances préoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles, Bruit, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes |                                    |                                  |            |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## TESSAROL PRO HEAT PROTECT

Version 3.0      Date de révision: 07.05.2025      Numéro de la FDS: MAT000401778 FR/FR      Date de dernière parution: 03.05.2024      Date de la première version publiée: 03.08.2023

|                                 |   |                         |                                  |        |
|---------------------------------|---|-------------------------|----------------------------------|--------|
|                                 |   | VME                     | 20 ppm<br>76.8 mg/m <sup>3</sup> | FR VLE |
|                                 | Information supplémentaire: Substances préoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles, Bruit, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes |                         |                                  |        |
| poudre (stabilisée) d'aluminium | 7429-90-5   | VME                     | 10 mg/m <sup>3</sup>             | FR VLE |
|                                 | Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)   |                         |                                  |        |
|                                 |   | VME (poudre)            | 5 mg/m <sup>3</sup>              | FR VLE |
|                                 | Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)   |                         |                                  |        |
|                                 |   | VME (Fumées de soudage) | 5 mg/m <sup>3</sup>              | FR VLE |
|                                 | Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)   |                         |                                  |        |

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Nom de la substance             | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé  | Valeur                 |
|---------------------------------|--------------------|--------------------|---------------------------------|------------------------|
| toluène                         | Travailleurs       | Inhalation         | Long terme - effets systémiques | 192 mg/m <sup>3</sup>  |
|                                 | Travailleurs       | Inhalation         | Long terme - effets locaux      | 192 mg/m <sup>3</sup>  |
|                                 | Consommateurs      | Inhalation         | Aigu - effets systémiques       | 226 mg/m <sup>3</sup>  |
|                                 | Consommateurs      | Inhalation         | Aigu - effets locaux            | 226 mg/m <sup>3</sup>  |
| poudre (stabilisée) d'aluminium | Travailleurs       | Inhalation         | Exposition à long terme         | 3.72 mg/m <sup>3</sup> |
|                                 | Travailleurs       | Inhalation         | Long terme - effets locaux      | 3.72 mg/m <sup>3</sup> |
|                                 |                    | Oral(e)            | Long terme - effets systémiques | 3.95 mg/kg p.c./jour   |
| hydrocarbures aromatiques en C9 | Travailleurs       | Inhalation         | Long terme - effets systémiques | 150 mg/m <sup>3</sup>  |
|                                 | Travailleurs       | Oral(e)            | Long terme - effets systémiques | 150 mg/m <sup>3</sup>  |
|                                 | Consommateurs      | Inhalation         | Exposition à long terme         | 32 mg/m <sup>3</sup>   |
|                                 | Travailleurs       | Dermale            | Long terme - effets systémiques | 25 mg/kg p.c./jour     |
|                                 | Consommateurs      | Dermale            | Long terme - effets systémiques | 11 mg/kg p.c./jour     |

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur                       |
|---------------------|---------------------------------|------------------------------|
| toluène             | Sol                             | 2.89 mg/kg poids sec (p.s.)  |
|                     | Eau de mer                      | 0.68 mg/l                    |
|                     | Eau douce                       | 0.68 mg/l                    |
|                     | Sédiment marin                  | 16.39 mg/kg poids sec (p.s.) |
|                     | Sédiment d'eau douce            | 16.39 mg/kg                  |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## TESSAROL PRO HEAT PROTECT

Version 3.0      Date de révision: 07.05.2025      Numéro de la FDS: MAT000401778 FR/FR      Date de dernière parution: 03.05.2024  
Date de la première version publiée: 03.08.2023

|                                 |                                      | poids sec (p.s.) |
|---------------------------------|--------------------------------------|------------------|
|                                 | Station de traitement des eaux usées | 13.61 mg/l       |
|                                 | Utilisation/rejet intermittent(e)    | 0.68 mg/l        |
| poudre (stabilisée) d'aluminium | Station de traitement des eaux usées | 20 mg/l          |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : L'équipement doit être conforme à l'EN 166  
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Gants : Viton® (> 0,6 mm; < 240 min); ISO EN374 |  
PE laminé (> 0,1 mm; < 240 min); ISO EN374 |

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.  
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.  
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Filtre de type : Type protégeant des vapeurs organiques (A)

Mesures de protection : Laver soigneusement après manipulation.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## TESSAROL PRO HEAT PROTECT

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>3.0 | Date de révision:<br>07.05.2025 | Numéro de la FDS:<br>MAT000401778<br>FR/FR | Date de dernière parution: 03.05.2024<br>Date de la première version publiée:<br>03.08.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

---

|   |   |   |
|---|---|---|
| Couleur   | : | conformément à la désignation du produit  |
| Odeur   | : | de solvant  |
| Seuil olfactif  | : | Donnée non disponible   |
| Point de fusion/point de congélation                                  | : | -95.0 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus basse))  |
| Point/intervalle d'ébullition   | : | 111 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus basse))  |
| Inflammabilité  | : | Liquide inflammable statiquement chargeable., Solides combustibles  |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | 8 %(V)<br>(méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))  |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | 1.2 %(V)<br>(méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))  |
| Point d'éclair  | : | 5 °C  |
| Température d'inflammation  | : | 480 °C(méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))  |
| Température de décomposition  | : | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.<br>Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. |
| pH  | : | Donnée non disponible   |
| Viscosité<br>Viscosité, cinématique                                   | : | > 20.5 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)   |
| Solubilité(s)<br>Hydrosolubilité                                      | : | insoluble   |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## TESSAROL PRO HEAT PROTECT

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>3.0 | Date de révision:<br>07.05.2025 | Numéro de la FDS:<br>MAT000401778<br>FR/FR | Date de dernière parution: 03.05.2024<br>Date de la première version publiée:<br>03.08.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

Solubilité dans d'autres solvants : Description: miscible avec la plupart des solvants organiques

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2.65(méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0.95 - 0.98 g/cm<sup>3</sup>

Densité de vapeur relative : 3.1(méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus basse))  
(Air = 1.0)

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non applicable

Propriétés comburantes : Entretient la combustion

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables : La substance ou le mélange n'émet pas de gaz inflammables au contact de l'eau.

COV (composés organiques volatils) : (Directive 2004/42/CE)  
700 g/L

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4 Conditions à éviter

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## TESSAROL PRO HEAT PROTECT

|         |                   |                       |  |
|---------|-------------------|-----------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS:     | Date de dernière parution: 03.05.2024              |
| 3.0     | 07.05.2025        | MAT000401778<br>FR/FR | Date de la première version publiée:<br>03.08.2023 |

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec des acides forts et des bases.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.  
N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

##### **toluène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 28 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

##### **hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,000 mg/l  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

##### **hydrocarbures aromatiques en C9:**

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 3,160 mg/kg

##### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une irritation cutanée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## TESSAROL PRO HEAT PROTECT

Version 3.0      Date de révision: 07.05.2025      Numéro de la FDS: MAT000401778 FR/FR      Date de dernière parution: 03.05.2024  
Date de la première version publiée: 03.08.2023

---

### **Produit:**

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

### **Composants:**

#### **toluène:**

Résultat : irritant

#### **hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
BPL : oui

Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.  
N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Produit:**

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

### **Composants:**

#### **hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

##### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Sensibilisation cutanée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

##### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Sensibilisation respiratoire**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Composants:**

#### **hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## TESSAROL PRO HEAT PROTECT

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 03.05.2024           |
| 3.0     | 07.05.2025        | MAT000401778      | Date de la première version publiée: 03.08.2023 |
|         |                   | FR/FR             |   |

Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.  
N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

##### **hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques:**

Génotoxicité in vitro : Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Résultat: négatif

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.  
N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

##### **hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques:**

Résultat : négatif

### **Toxicité pour la reproduction**

Susceptible de nuire au fœtus.  
Susceptible de nuire au fœtus.

#### **Composants:**

##### **toluène:**

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.  
- Evaluation

##### **hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques:**

Incidences sur le développement du fœtus : Les tests de toxicité pour la fertilité et le développement n'ont pas montré d'effets sur la reproduction.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### **Composants:**

##### **toluène:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## TESSAROL PRO HEAT PROTECT

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution:                         |
| 3.0     | 07.05.2025        | MAT000401778      | 03.05.2024   |
|         |                   | FR/FR             | Date de la première version publiée:<br>03.08.2023 |

### **hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques:**

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **hydrocarbures aromatiques en C9:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### **Composants:**

#### **toluène:**

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### **hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques:**

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Composants:**

#### **toluène:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### **hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### **hydrocarbures aromatiques en C9:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le rè-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## TESSAROL PRO HEAT PROTECT

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>3.0 | Date de révision:<br>07.05.2025 | Numéro de la FDS:<br>MAT000401778<br>FR/FR | Date de dernière parution: 03.05.2024<br>Date de la première version publiée:<br>03.08.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

glement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements. Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques. Les solvants risquent de dessécher la peau.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### toluène:

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1,000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 : > 1,000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 1,000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 1,000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

#### hydrocarbures aromatiques en C9:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): >= 9.2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## TESSAROL PRO HEAT PROTECT

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>3.0 | Date de révision:<br>07.05.2025 | Numéro de la FDS:<br>MAT000401778<br>FR/FR | Date de dernière parution: 03.05.2024<br>Date de la première version publiée:<br>03.08.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): >= 3.2 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 80 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301F

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **toluène:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2.65

##### **hydrocarbures aromatiques en C9:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < 4

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### **hydrocarbures aromatiques en C9:**

Mobilité : Milieu: Air  
Contenu: 92.9 %  
: Milieu: Eau  
Contenu: 3.5 %  
: Milieu: Sol  
Contenu: 1.9 %  
: Milieu: Sédiment  
Contenu: 1.8 %  
Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 1.71 - 14.70  
Mobile dans les sols

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## TESSAROL PRO HEAT PROTECT

|         |                   |                       |  |
|---------|-------------------|-----------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS:     | Date de dernière parution:                                       |
| 3.0     | 07.05.2025        | MAT000401778<br>FR/FR | 03.05.2024<br>Date de la première version publiée:<br>03.08.2023 |

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### Composants:

##### **hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques:**

Evaluation : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## TESSAROL PRO HEAT PROTECT

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>3.0 | Date de révision:<br>07.05.2025 | Numéro de la FDS:<br>MAT000401778<br>FR/FR | Date de dernière parution: 03.05.2024<br>Date de la première version publiée:<br>03.08.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

Code des déchets : 08 00 00, DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION  
08 01 00, déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis  
08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
15 00 00, EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS  
15 01 00, emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)  
15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus  
HP3, Inflammable  
HP4, Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires  
HP5, Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration  
HP10, Toxique pour la reproduction

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

|      |           |
|------|-----------|
| ADN  | : UN 1263 |
| ADR  | : UN 1263 |
| RID  | : UN 1263 |
| IMDG | : UN 1263 |
| IATA | : UN 1263 |

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

|      |             |
|------|-------------|
| ADN  | : PEINTURES |
| ADR  | : PEINTURES |
| RID  | : PEINTURES |
| IMDG | : PAINT     |
| IATA | : Paint     |

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

| Classe | Risques subsidiaires |
|--------|----------------------|
|--------|----------------------|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## TESSAROL PRO HEAT PROTECT

|         |                   |                   |                                      |
|---------|-------------------|-------------------|--------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution:           |
| 3.0     | 07.05.2025        | MAT000401778      | 03.05.2024                           |
|         |                   | FR/FR             | Date de la première version publiée: |
|         |                   |                   | 03.08.2023                           |

**ADN** : 3  
**ADR** : 3  
**RID** : 3  
**IMDG** : 3  
**IATA** : 3

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN**  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 33  
Étiquettes : 3  
Remarques : Prescription particulière 640C

**ADR**  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 33  
Étiquettes : 3  
Code de restriction en tunnels : (D/E)  
Remarques : Prescription particulière 640C

**RID**  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 33  
Étiquettes : 3  
Remarques : Prescription particulière 640C

**IMDG**  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 3  
EmS Code : F-E, S-E

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364  
Instruction d'emballage (LQ) : Y341  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Flammable Liquids

**IATA (Passager)**  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353  
Instruction d'emballage (LQ) : Y341

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## TESSAROL PRO HEAT PROTECT

|         |                   |                       |  |
|---------|-------------------|-----------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS:     | Date de dernière parution:                                       |
| 3.0     | 07.05.2025        | MAT000401778<br>FR/FR | 03.05.2024<br>Date de la première version publiée:<br>03.08.2023 |

Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Flammable Liquids

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADN

Dangereux pour l'environnement : non

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

#### RID

Dangereux pour l'environnement : non

#### IMDG

Polluant marin : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 48: toluène

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## TESSAROL PRO HEAT PROTECT

|         |                   |                       |  |
|---------|-------------------|-----------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS:     | Date de dernière parution:                                       |
| 3.0     | 07.05.2025        | MAT000401778<br>FR/FR | 03.05.2024<br>Date de la première version publiée:<br>03.08.2023 |

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 4 bis

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4331

Composés organiques volatils : Directive 2004/42/CE  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 700 g/L

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

|      |   |   |
|------|---|---|
| H225 | : | Liquide et vapeurs très inflammables.   |
| H226 | : | Liquide et vapeurs inflammables.  |
| H304 | : | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | : | Provoque une irritation cutanée.  |
| H335 | : | Peut irriter les voies respiratoires.   |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## TESSAROL PRO HEAT PROTECT

|                |                                 |  |   |
|----------------|---------------------------------|--|---|
| Version<br>3.0 | Date de révision:<br>07.05.2025 | Numéro de la FDS:<br>MAT000401778<br>FR/FR | Date de dernière parution: 03.05.2024<br>Date de la première version publiée:<br>03.08.2023 |
|----------------|---------------------------------|--|---|

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H361d : Susceptible de nuire au fœtus.  
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Asp. Tox. : Danger par aspiration  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
Repr. : Toxicité pour la reproduction  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle  
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France  
2006/15/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures  
2006/15/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme  
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition  
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé;

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## TESSAROL PRO HEAT PROTECT

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 03.05.2024           |
| 3.0     | 07.05.2025        | MAT000401778      | Date de la première version publiée: 03.08.2023 |
|         |                   | FR/FR             |   |

NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

|                   |       |
|-------------------|-------|
| Flam. Liq. 2      | H225  |
| Skin Irrit. 2     | H315  |
| Repr. 2           | H361d |
| STOT SE 3         | H336  |
| STOT RE 2         | H373  |
| Aquatic Chronic 3 | H412  |

#### Procédure de classification:

|  |
|--|
| Sur la base de données ou de l'évaluation des produits |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.